

### ***N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique***

- Objectifs de l'action :

Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts **dans le cadre d'un projet de génie écologique.**

- Conditions particulières d'éligibilité

Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action N03R, elle n'est par conséquent pas accessible aux agriculteurs.

- Action complémentaire :

N03Ri, N26Pi

- Engagements :

<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Période d'autorisation des travaux</li><li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li></ul>
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Temps de travail pour l'installation des équipements</li><li>- Equipements pastoraux :<ul style="list-style-type: none"><li>- clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...)</li><li>- abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...</li><li>- aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,</li><li>- abris temporaires</li><li>- installation de passages canadiens, de portails et de barrières</li><li>- systèmes de franchissement pour les piétons</li></ul></li><li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li></ul>

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements)
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente